



## CONSEILS D'ECRITURE

- LA NOUVELLE A SON GENRE BIEN DÉFINI ET N'EST NI UNE LÉGENDE, NI UN CONTE, NI UN ROMAN RÉDUIT.
- LE THÈME (LIBRE OU IMPOSÉ) EST ORIGINAL ET BIEN EXPLOITÉ.
- LE TITRE EST ADÉQUAT ET AJOUTE DU SENS À L'INTRIGUE SANS EN DÉVOILER LA TENEUR DE PRIME ABORD.
- L'ACTION DÉMARRE RAPIDEMENT : LES PREMIÈRES PHRASES ACCROCHENT LE LECTEUR.
- LES ÉTAPES DU RÉCIT SONT PRÉSENTES : SITUATION INITIALE - ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR/PERTURBATEUR - DÉVELOPPEMENT - CHUTE FINALE.
- LE NOMBRE DE PERSONNAGES ET DE LIEUX EST RESTREINT.
- LA DURÉE DE L'ACTION S'ÉTALE SUR UN LAPS DE TEMPS ASSEZ COURT : QUELQUES MINUTES, UNE HEURE, UNE JOURNÉE, UNE SEMAINE... RAREMENT PLUS. (SAUF FLASH BACK).
- LE RYTHME DU RÉCIT EST RAPIDE ET CONCIS. IL ÉCARTE LES LONGS DÉVELOPPEMENTS PSYCHOLOGIQUES ET PHILOSOPHIQUES.
- LA CHUTE - OUVERTE OU FERMÉE - EST IMPRÉVISIBLE, SURPRENANTE, PERTINENTE ET COHÉRENTE.
- POUR SUSCITER L'INTÉRÊT DU LECTEUR, IL SERAIT BÉNÉFIQUE DE PLACER DANS LE TEXTE DES AMORCES ET DES INDICES, SUSCEPTIBLES D'ANNONCER LA CHUTE, ET MÊME DES FAUSSES PISTES POUR ÉLOIGNER LE LECTEUR DE LA FINALE RÉELLE.
- LE CHOIX D'UN POINT DE VUE NARRATIF EST EFFECTUÉ ; RÉCIT, DIALOGUE, MONOLOGUE OU ALTERNÉS. IL SERA LAISSÉ À LA DISCRÉTION DE L'AUTEUR.
- LES RÈGLES D'ORTHOGRAPHE ET DE GRAMMAIRE SONT RESPECTÉES.
- LA STRUCTURE DES PHRASES ET LA PONCTUATION SONT CORRECTES.
- LE VOCABULAIRE EST RICHE ET PRÉCIS (RECOURS AUX SYNONYMES POUR ÉVITER LES RÉPÉTITIONS).
- LA PRÉSENTATION DU TEXTE - CLAIRE, LISIBLE ET AÉRIÉE - RESPECTE LE RÉGLEMENT DU CONCOURS DE NOUVELLES (POLICE DE CARACTÈRES, TAILLE, INTERLIGNE, MARGES, PAGINATION...).

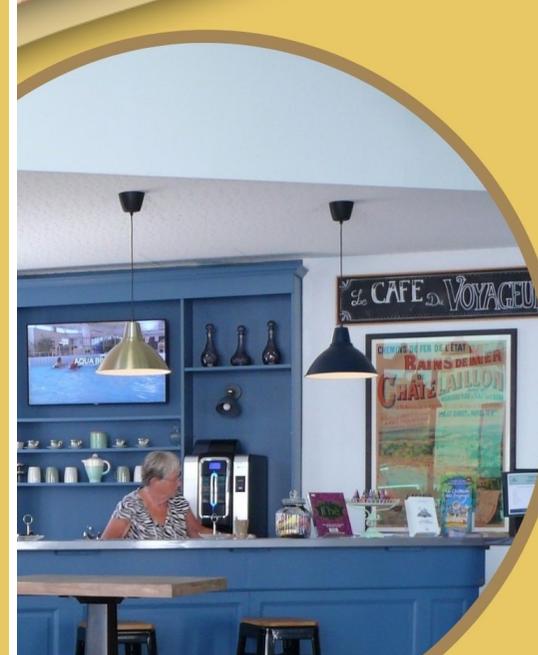


CONCOURS DE NOUVELLES 2023

# PRIX DU VOYAGEUR

CAFÉ DU VOYAGEUR  
MÉDIATHÈQUE DE  
CHATELAILLON-PLAGE

THÈME :  
LE VOYAGE  
LE PLUS  
FOU !



20 Bd de la Libération  
17340 CHATELAILLON-PLAGE  
[www.cafechatel.fr](http://www.cafechatel.fr)



**Article 1** - Dans le cadre de l'action « **PRIX DU VOYAGEUR** », la Mairie et le Café du voyageur de la Médiathèque de Châtelailon-Plage organisent un concours d'écriture.

La participation à ce concours est **gratuite** et ouverte à toutes et tous, à l'exception des membres du jury et du lauréat de l'année antérieure.

**Article 2** - L'objet du concours est la rédaction d' une **NOUVELLE de 1350 mots minimum et 1650 mots maximum** inspirée par le thème :

### « **Le voyage le plus fou** »

**Article 3** - L'œuvre devra obligatoirement être dactylographiée :  
Logiciel : Word / Format de la page : A4 (21 x 29.7 cm) / Marge : 3 cm à gauche de la page / Interligne : 1.5 / Police : Times New Roman (corps 12) / Impression : recto - verso  
Indiquer **le nombre total de mots utilisés** à la fin du récit.

La nouvelle soumise à candidature **doit obligatoirement porter un TITRE.**

Ce dernier devra être reporté sur chacune des pages, de préférence en bas à droite, suivi du numéro de page.

Les participants devront envoyer leur nouvelle en **deux exemplaires** :

- l'un, portant mention de leur Nom, Prénom, Age, Adresse, Numéro de téléphone et e-mail, accompagné **d'une copie d'un document d'identité**
- l'autre, sur feuilles libres, **sans aucune autre mention que le titre de l'œuvre.**

Elle sera adressée par envoi électronique à l'adresse suivante :

**c.marche@chatelailonplage.fr**  
**Objet : Prix du voyageur 2023**

**ou** sous enveloppe affranchie à :

**MÉDIATHÈQUE / CAFÉ DU VOYAGEUR**  
« Prix du voyageur 2023 »  
20 Bd de la Libération  
**17340 CHÂTELAILLON-PLAGE**

**avant le 30 septembre 2023**  
(le cachet de la poste faisant foi).

**Article 4** - Chaque participant certifie qu'il est le seul auteur de sa nouvelle, qu'elle est inédite et que celle-ci ne contient aucun emprunt à une œuvre de quelque nature que ce soit.

**Article 5** - Composition du jury :  
Les nouvelles reçues dans le cadre du concours pour le « Prix du voyageur » seront soumises à l'appréciation d'un jury, choisi par la municipalité de Châtelailon-Plage. Ce jury sera composé de personnalités châtelailonnaises et de représentants du Conseil Municipal. Renouvelé pour partie chaque année, il se réunira sous la présidence de Monsieur le Maire.

**Article 6** - Les critères de sélection retenus seront :  
**Le respect de la forme littéraire de la nouvelle**  
**Le respect des règles de la langue française**  
**La qualité de l'écriture**  
**L'originalité de l'intrigue**

Le jury délibérera **le mercredi 15 novembre 2023**  
Les candidats seront informés des résultats du concours par courrier.

**Article 7** - Les participants autorisent par avance les organisateurs à diffuser leur récit sur le blog de la Médiathèque, dans un but unique d'information.

Le gagnant autorise par avance les organisateurs à diffuser son récit au sein du « Châtel Mag », sur le site de la médiathèque et sur le site internet de la ville.

De la même façon, il autorise par avance les organisateurs à utiliser ses nom, adresse et photographie pour toute manifestation publicitaire promotionnelle éventuelle, liée au présent concours, sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que le prix gagné.

**Article 8** - Le lauréat du Concours « Prix du voyageur » recevra de la Mairie de Châtelailon-Plage : un week-end pour deux personnes au sein de notre station balnéaire, comprenant 2 nuits pour 2 personnes en demi pension.

**Pour les participants résidant à Châtelailon-Plage, un PRIX SPÉCIAL sera décerné.**

**Article 9** - Le règlement du Concours sera disponible gratuitement sur papier à la Mairie, la Médiathèque et l'Office de Tourisme de Châtelailon-Plage ainsi que sur le site officiel de la ville : [www.chatelailonplage.fr](http://www.chatelailonplage.fr) et sur le site de la Médiathèque : [www.cafechatel.fr](http://www.cafechatel.fr).

**Article 10** - Si les circonstances l'exigent, les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le présent concours sans que leur responsabilité ne soit engagée.